

Après un échange d'observations, cette proposition a été adoptée.

Une proposition de M. Méral, assistant les médecins des hôpitaux nommés au concours aux docteurs en médecine, a été également adoptée.

L'article 51 est adopté, sauf les dispositions relatives aux troupes coloniales, qui sont réservées jusqu'au moment où la commission aura statué sur la composition de ces troupes.

L'article 52 maintient le service des combattants et des troupes, tel qu'il est actuellement.

Articles 52 et 59 adoptés.

La prochaine séance a été fixée à demain.

Le Budget

La commission du budget a chargé hier M. Wilson, rapporteur général, de proposer au gouvernement un système transactionnel sur la question du régime des boissons. Le système, qui porte suppression de l'exercice, a pour but d'établir un droit unique de circulation, et de doubler seulement les licences.

Dans la matinée, M. de Freycinet avait eu, au quai d'Orsay, une longue conférence avec M. Sadi Carnot, ministre des finances.

A trois heures, l'union des gauches, réunie sous la présidence de M. Steeg, s'est également occupée du budget.

Après une discussion, à laquelle ont pris part MM. Jules Roche, Wilson, Rouvier, Hanoteaux, Laur, etc., la réunion a donné mandat à son bureau d'aller trouver le ministre des finances pour le prier d'ajourner les articles 4 et 5 du budget jusqu'au vote du budget des recettes.

Sur la proposition de MM. Ferry, Rouvier et Roche, le groupe a décidé qu'il se réunirait vendredi pour examiner la question de savoir si les impôts nouveaux s'imposent à l'heure actuelle.

Enfin, l'Union conservatrice, sous la présidence de M. Soland, a consacré sa séance à discuter les deux articles du budget du ministère des finances actuellement en discussion; le groupe a décidé qu'il resterait fidèle à son programme financier, qui se traduit par ces mots: «Ni emprunts, ni impôts nouveaux».

Il a décidé en outre qu'en présence des négociations pendantes entre le gouvernement et la commission du budget, on s'ajournerait aujourd'hui jeudi pour émettre un texte sur les chapitres IV et V.

Ces résolutions seront portées à la tribune par un des membres du groupe.

L'Abrogation du Concordat

La commission qui a été élue dernièrement pour examiner la proposition de M. Michelin relative à l'abrogation du Concordat, s'est constituée hier.

La commission de l'abrogation du Concordat a constitué aujourd'hui son bureau.

M. Charles Boyssat a été élu président par 9 voix contre 5 à M. Versigny, et M. de Jouvencel.

MM. Millerand et Fichon ont été élus secrétaires.

Ce n'est qu'après qu'elle aura entendu le gouvernement que la commission examinera au fond cette proposition.

LES PREMIERES

OPERA-COMIQUE. — Le *Signal*, opéra-comique en un acte, d'Ernest Dubreuil et M. William Busnach, musique de M. Paul Puget.

La *Femme Juge et Partie*, opéra-comique en deux actes, de M. Jules Adenis, musique de M. Missa.

Dans la soirée d'hier, salle Favart, on a exécuté deux jeunes coup sur coup.

M. Paul Puget a été exécuté le premier. Le livret auquel il avait commis sa musique est parfaitement banal et semé de mots malheureux, auquel le public enragé d'ennui a fait un sort. Ce signal, c'est la lampe que le peintre Panfilio doit tendre, vers la comtesse Palmerani pour l'appeler au rendez-vous, mais il éteint la flamme vigilante, parce qu'il aime Coelia, une filleite qui, six ans durant, lui apporta des bouquets en reconnaissance d'un service rendu par l'artiste à son vieux père. Là-dessus, une musique lourde, incolore et bruyante d'où la pensée du compositeur ne parvient pas à se dégager d'une instrumentation cahoteuse.

Durant une heure et demie, Mlle Simonnet, MM. Herbert et Soula Croix ont peiné sur cette route aride; seule, la belle voix du dernier a été écoutée avec plaisir dans ce mauvais emploi.

M. Adenis a emprunté son sujet à une comédie de Montfleury, auteur du dix-septième siècle. Ce sujet n'est donc pas d'une grande nouveauté. C'est l'histoire d'une rusée comière abandonnée par son mari dans une île déserte qui trouve le moyen d'en sortir et, sous un travestissement de bachelier, joue mille tours à son coupable époux. Entre autres elle s'est fait nommer juge par l'enfant et envoyée le gaillard en prison.

La fable n'est pas ennuyeuse. M. Missa, la agrémentée d'une musiquette vive et gaie qui rachète par l'entrain et le mouvement son manque d'originalité. M. Fu-

gere est d'un excellent comique dans le rôle du mari, et Mlle Chevalier joue le prétendu bachelier en adroite comédienne.

H. B.

LES PROPOS DU BOULEVARD

M. Béclard, professeur de physiologie, est nommé doyen de la faculté de médecine de Paris pour une période de trois années, à partir du 18 novembre 1886.

Conformément aux conditions de la donation faite à l'Institut de France par Mme veuve Jean Reynaud, un prix annuel de dix mille francs doit être décerné par chacune des cinq Académies, à tour de rôle, aux travaux les plus méritants qui lui ont été présentés dans la période de cinq ans.

Cette année, c'était le tour de l'Académie des sciences. Dans sa dernière séance, elle a donné ce prix, à l'unanimité, à M. Pasteur, pour ses découvertes sur la prophylaxie de la rage.

C'est la huitième fois que le prix Jean Reynaud a été décerné.

En 1879, par l'Académie française, à M. Henri de Bornier; en 1880, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à M. Quicherat; en 1881, par l'Académie des sciences, à M. H. Saint-Clair Deville; en 1882, par l'Académie des beaux-arts, à M. Dammet; en 1883, par l'Académie des sciences morales et politiques, à M. Perrens; en 1884, par l'Académie française, à M. Lecomte de l'Isle; en 1885, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à M. Ayrault; en 1886, par l'Académie des sciences, à M. Pasteur.

Aujourd'hui, à l'Académie française, élection en remplacement du comte de Falloux.

Certains journaux ont annoncé que M. Paul Bert avait souscrit une assurance sur la vie de six cent mille francs avec une Compagnie de Paris.

Ce chiffre est inexact. La *Paris* se dit en mesure de déclarer que la véritable somme qui devra être versée aux ayants droit de l'émment défunt n'est que de deux cent mille francs.

L'erreur de nos confrères provient sans doute de la confusion provoquée dans leur esprit par les diverses réassurances consenties par la Compagnie qui avait traité avec M. Paul Bert.

Ainsi que nous l'avions annoncé hier, une réunion de la presse parisienne et départementale, convoquée par M. Clémenceau, député du Var, dans le but de provoquer une souscription et des fêtes pour venir en aide aux malheureux inondés, a eu lieu ce matin au Grand Hôtel, salon des Dames.

Une centaine de nos confrères avaient répondu à l'appel de M. Clémenceau.

Après une courte allocution de ce dernier, expliquant le but de la réunion, un bureau, dont M. Aug. Vacquerie est le président, a été établi.

Puis on a procédé à la nomination d'une commission d'initiative composée de vingt-un membres choisis dans la presse parisienne et départementale.

A dix heures, la réunion était terminée.

Le banquet annuel des explorateurs a eu lieu hier soir, chez Bréhan, sous la présidence de M. Grandidier, ayant à sa droite Mme Dieulafoy, portant la croix de la Légion d'honneur. Quarante convives environ, parmi lesquels nous citerons: MM. S. de Brazza, le docteur Rouire, Leverrier, Wyse, le commandant Mattei, H. Reclus, Rabot, Pleigneur, Ch. Maunoir, Fuchs, Dieulafoy, Desiré Charnay, Brau de Saint-Paul-Lias, J. de Guerne, A. Marche, G. Reyrol, Teissier de Bort, etc., etc.

Au dessert, on a fait circuler un registre sur lequel tous les assistants ont apposé leur signature, puis plusieurs toasts et discours ont été prononcés par MM. Grandidier, Ch. Maunoir, Gauthiot, etc.

L'accord définitif, relativement aux communications téléphoniques entre la